

Objectifs

- Gérer la transition entre les ex IRP et le nouveau Comité Social et Economique
- Maîtriser les règles de fonctionnement de cette nouvelle instance
- Connaître les différentes attributions du CSE

Public concerné

Membre élus du CSE Direction ou RRH.

Prérequis

- Aucun

Tarif

INTRA : sur devis

Moyens matériels et outils pédagogiques

- Une approche pédagogique interactive basée sur la réflexion en groupe
- Mises en situation au travers de cas pratiques
- Travail possible sur les documents de l'établissement
- Une documentation très complète est remise à chaque stagiaire
- FORMATEUR : la formation est assurée par un animateur/consultant en prévention des risques professionnels

Contenu du dossier de fin de formation

- En début de formation : recueil des attentes et objectifs individuels des stagiaires par un tour de table
- En fin de formation : tour de table pour relever le niveau d'atteinte des objectifs et réponse aux attentes exprimées par les stagiaires
- Fiche d'évaluation à chaud de la satisfaction des stagiaires
- Fiche de présence
- Évaluation des acquis de la formation par un QCM ou mise en situation
- Attestation de formation

Supports remis au stagiaire

- 1 support papier / clé USB / Liens mementos

Durée

- 2 jours (14 heures)

NTRA

ELEMENTS DU PROGRAMME

MISE EN PLACE ET ORGANISATION DU CSE

- Transition des ex IRP vers le CSE
- Le cadre d'implantation général, les cas particuliers notamment : les établissements distincts, l'UES, le groupe,
- Les représentants de proximité, le conseil d'entreprise
- Les élus du CSE : titulaires et suppléants, président, secrétaire et trésorier, RS
- La protection des membres (bénéficiaires et domaines)

REGLES DE FONCTIONNEMENT DU CSE

- Les réunions : l'ordre du jour, les votes et délibérations, PV de réunion
- Le crédit d'heures de délégation, le règlement intérieur, affichage, le local
- La formation des membres
- Les commissions obligatoires et facultatives
- Les budgets
- Le recours aux experts : nouveaux domaines d'expertise, nouvelles procédures et possibilités de recours, nouvelles répartitions de prise en charge financière

ATTRIBUTIONS DU CSE

- Les attributions générales
- Les attributions en matière de SSCT
- Informations et consultations économiques et sociales
- Principe général
- Modalités de consultation, accès et contestation
- Consultations récurrentes et ponctuelles
- La BDES (base de données économiques et sociale)
- Droit d'alerte en matière d'atteinte aux libertés individuelles, économiques et en cas de danger grave et imminent
- La gestion des activités sociales et culturelles

Effectifs par session

4 stagiaires minimum

10 stagiaires maximum